

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ML RECYCLAGE sur la commune principale de l'AIOT 2 Route Nationale 62860 Épinoy.

La référence de votre dossier est A-3-KNAVW548B et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/11/2023 à 15h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **97922421900019**

Raison sociale **ML RECYCLAGE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 ROUTE Nationale

62860 EPINOY

Signataire

Qualité : **RESPONSABLE DE SITE**

Référent

Fonction : **QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ML RECYCLAGE**

Description des activités :

L'activité de ML RECYCLAGE consistera à la collecte, transit, regroupement, tri et traitement des métaux ferreux et non ferreux. Concernant la rubrique 2710 2-b nous aurons un volume de 250 m3 pour cette activité. L'activité relevant des rubriques 2710 1b est strictement limitée à la réception et regroupement des batteries et accumulateurs au plomb. Ceux-ci seront stockés dans des bacs plastiques résistant à l'acide. Nous aurons également une activité 2718-2 pour les batteries avec une quantité inférieure à 1 tonne. ORGANISATION Excepté la collecte chez les industriels quand

le volume est important, l'accueil sur le site des particuliers et artisans se fera de la manière suivante : - Recueil de l'identité du client et enregistrement sur le logiciel métier - Réception, tri des métaux ferreux ou non ferreux, pesée des différentes catégories sur balance étalonnée Établissement du bon de réception, estimation du prix Paiement par chèque bancaire nominatif Enregistrement des données sur le logiciel métier **STOCKAGE METAUX FERREUX ET NON FERREUX** Les métaux ferreux et l'aluminium seront stockés sur une plateforme étanche en extérieur. La surface dédiée à ce stockage sera de 900m². Toutes les eaux de ruissellement seront dirigées vers un décanteur déshuileur avant infiltration. Les autres métaux : zinc, plomb, cuivre et alliages, étain, inox ...seront stockés à l'intérieur des bâtiments sur une surface de 200m² C'est cette activité générale qui justifie le classement selon la rubrique n°2713- 2 de la nomenclature des ICPE. Concernant la gestion des DEEE (cumulus, machine à laver....) sera classée en **DECLARATION** au titre de la nomenclature des ICPE sous la rubrique 2711.2 car la surface d'activité sera de 300m³.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Route Nationale 62860 Épinoy**

X : 712623

Y : 7014108

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 900 m2	D	
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6 t	DC	
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9 t/j	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	
2711	2711-2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	Volume susceptible d'être entreposé 300 m3	DC	
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

papiers, cartons, plastiques, bois : valorisation ou ISDI

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **réserve d'eaux de 120 M3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
extincteurs divers repartis selon les directives du SDIS et de notre fournisseur

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)